

Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 14 mars 2024



OBJET : Réponse – Demande d'accès aux documents
N/Réf. (dossier) : 2024-07



La présente est en réponse à votre demande d'accès aux documents datée du 27 février 2024 ainsi formulée :

« Je vous fait une demande d'accès aux documents démontrant le séquençage génétique du SARS-CoV-2 et tout document appuyant la décision du gouvernement pour la décision du port du masque obligatoire dans les lieux publics et à l'extérieur durant des rassemblements.

Je demande également l'accès à tous les documents qui démontrent que le SARS-CoV-2 a bel et bien été isolé, toutes les informations pertinentes à la prise de position sur la question et quelles ont été les méthodes (par qui elles ont été faites) pour arriver à la conclusion qu'il y a eu ou non isolation du virus et ce sans contamination, aucune.

Et enfin je demande l'accès à tous documents (études scientifiques ou comités, notes de réunions) qui soutiennent l'obligation du port du masque, le couvre-feu ainsi que la mise en place du passeport vaccinal comme moyen efficace d'empêcher la propagation de la Covid-19. »

Puisque les documents visés par votre demande ont déjà fait l'objet de demandes d'accès aux documents par le passé et que les réponses à ces demandes sont disponibles sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec, nous vous invitons à les consulter en vous rendant à la section prévue à cette fin : <https://www.inspq.qc.ca/institut/diffusion-de-l-information/demandes-d-acces-a-l-information>

...2

Plus particulièrement, selon les sujets mentionnés dans votre demande :

Sujets	Demandes
Séquençage génétique du SARS-COV-2	2022-42
Port du masque obligatoire	2020-37, 2021-04, 2021-14, 2021-42, 2021-102, 2022-18, 2022-24, 2022-29, 2022-30, 2022-31, 2022-32, 2022-33, 2022-40, 2022-42, 2022-56
Isolement du virus	2021-04, 2021-24, 2021-71, 2021-73, 2021-74, 2021-78, 2021-80, 2021-87, 2022-17
Couvre-feu	2022-10
Mise en place du passeport vaccinal	2021-72, 2022-11, 2022-19

À noter que pour le couvre-feu et le passeport vaccinal, l'Institut n'a pas été mandaté et n'a donc pas produit d'études scientifiques spécifiquement sur ces questions.

Une note explicative concernant l'exercice du droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information est annexée.

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,

[REDACTED]
Secrétaire générale

p. j. Avis de recours

N/Réf. (correspondance) : 2024-9086